

## LE LANGAGE PRIVÉ

Cyril BARRETT (Warwick)

Je pars du fait que l'expérience est privée tandis que le langage est public.

Mon expérience est une chose strictement personnelle. Je puis partager une expérience avec d'autres de même que l'on posséderait un objet en commun, de même que les spectateurs d'un match de football participent aux émotions et aux incertitudes du jeu. Mais chaque sursaut d'émotion, chaque frisson d'attente est à moi, et nul autre ne saurait les partager. Ce que j'éprouve peut différer qualitativement de ce qu'éprouvent les autres. L'objet peut les intéresser plus ou moins qu'il ne m'intéresse. Pourtant, même si la qualité de nos expériences était comparable, mon expérience n'en demeurerait pas moins mienne, et non l'expérience d'autrui. Serions-nous reliés à un même système nerveux, les expériences communes qui en résulteraient resteraient individuelles pour chacun de ceux qui les partageraient. Sinon, comment pourrait-on dire qu'elles ont été « partagées » ? Toutefois, comme ces expériences seraient accessibles à tous, il serait correct de les qualifier de « publiques ».

Sauf dans ce cas purement hypothétique, les expériences sont privées : seul celui qui les éprouve y a accès.

Le langage, d'autre part, est public en ce sens qu'il est régi par des conventions que tous acceptent et qu'il sert à communiquer avec autrui. Si la communication ne se produit tout au moins à quelques reprises nous ne pouvons généralement pas savoir que le langage a été établi. Cependant, il est très faisable de créer un langage nouveau que personne n'aurait jamais utilisé. Ce qui nous amène à poser la question suivante : Serait-il possible d'inventer un langage dont l'inventeur seul pourrait se servir ? Si c'est possible, il s'agirait alors d'un langage privé.

Certains philosophes sont d'avis qu'un langage privé peut exister. Le professeur Ayer dans *Le problème de la connaissance* dit que l'on peut se décrire ses expériences à soi-même de telle façon que « non

seulement l'expérience décrite est privée, en ce sens qu'elle est à moi et à personne d'autre, mais, de plus, je m'en fais une description privée ». Un tel langage serait incompréhensible à autrui, mais selon Ayer : « Que les descriptions de mes expériences soient ou non intelligibles pour autrui ne constitue pas une condition nécessaire à ma propre compréhension. »

Pour que l'on puisse vraiment parler de langage, Ayer accepte la nécessité des règles régissant les mots et symboles que l'on utilise pour décrire ses expériences, mais il ne lui paraît pas indispensable de soumettre le bon ou mauvais usage de ces règles à un contrôle extérieur. Là, pourtant n'est pas la question. Ce qui rend un langage public n'est pas le fait que les autres en contrôlent l'usage, mais le fait qu'ils peuvent comprendre ce langage. Si les autres ne peuvent comprendre, on ne voit pas très bien comment on comprendrait soi-même ; en d'autres termes, on ne voit pas très bien comment il pourrait s'agir de langage.

De fait, comment contrôlons-nous ce qu'Ayer appelait langage public, c'est-à-dire un langage gouverné par des conventions reconnues ? Il ne s'agit pas simplement de l'application correcte ou erronée de règles grammaticales et lexicologiques. Certains n'observent pas la grammaire, ou utilisent les mots de façon incorrecte, et pourtant nous les comprenons. Et nous les comprenons parce qu'il nous est possible d'identifier les règles dont ils se servent, même si ces règles ne sont pas conformes au bon usage. C'est seulement dans le cas où celui qui parle n'observe aucune règle, ou bien encore dans le cas où il nous est en fait impossible de découvrir de quelles règles il se sert que la communication cesse d'avoir lieu.

En principe, il ne paraît pas y avoir de différence entre l'usage étrange d'un langage établi et le langage privé dont parle le professeur Ayer.

Si les symboles que j'utilise sont soumis à des règles, et si nous admettons que ce qui est intelligible à un être humain peut également être compris par d'autres êtres humains, il en résulte que les autres peuvent comprendre mes conventions. Si, d'autre part, nul autre n'entend ces règles, il est difficile de concevoir comment je pourrais les comprendre moi-même.

En d'autres termes, il est nécessaire de pouvoir s'expliquer ces règles à soi-même. Les adeptes du langage privé doivent d'abord démontrer comment la manière dont on s'expliquerait un langage privé à soi-même différerait de la manière dont on explique un langage quelconque aux autres. Mais ceci leur est évidemment impossible.

On pourrait objecter qu'en fait, là où il n'y a aucun moyen de savoir à quoi un mot s'applique, le langage dont fait partie le mot est théoriquement un langage privé. Que certaines expériences sont en principe privées et inaccessibles a déjà été admis. Il s'en suivrait donc que les mots utilisés pour décrire ces expériences seraient privés.

Toutefois, il n'en est pas ainsi : pour décrire une expérience, il faut l'isoler. Ce qui n'est faisable que par rapport à quelque chose d'objectif. Nous distinguons entre les différentes perceptions de couleur en nous rapportant à des objets colorés. Pour parler de la douleur physique, nous la rattachons à sa cause (mal de dents, mal de tête) ou à des objets imaginaires (picotements, lancements), objets qui appartiennent au domaine des expériences publiques ou partagées.

Il ne s'agit peut-être là que de faits contingents, mais si l'on y ajoute l'argument suivant, toute possibilité de langage privé se trouve éliminée. Pour qu'il y ait règle concernant l'emploi des mots qui se rapportent à des expériences privées, il est nécessaire de pouvoir contrôler cet emploi. Ce qui ne peut être fait en se rapportant à d'autres expériences puisque celles-ci devraient également être soumises à un contrôle indépendant. Le seul contrôle indépendant possible serait un contrôle public. Mais en principe un tel contrôle pourrait être effectué par autrui. Et il faudrait faire appel à autrui pour s'assurer de l'application correcte de la règle car nous-mêmes nous pourrions nous leurrer. Robinson Cruséo seul sur son île commença à se demander si les arbres étaient des hommes ou même des démons.

Ainsi, bien que les expériences soient privées, le langage correspondant à ces expériences est nécessairement public.